



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le **04/08/2026**
ID : 057-245700695-20260729-D2026_114_SI-AR

DECISION 2026-114

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les arrêtés du Président n° 2026-12 en date du 10 avril 2026 et n° 2026-28 en date du 27 mai 2026 portant délégation de fonction et de signature à M. Jean-Marc VACCARO, Vice-Président en charge de la Politique de la petite enfance, de la santé et des affaires sociales,

Vu le marché n° 2614RCVB - Travaux de rénovation et de réagencement du centre aquatique CAP VERT à Breistroff-la-Grande (57) - Lot n° 17 : Toboggan, notifié le 12 mars 2026, passé avec la société NEWSPOT à 49000 ANGERS et conclu pour un montant de 135 500,00 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 actant la modification de la clause de révision des prix applicable au marché,

Vu qu'il s'agit d'une modification non substantielle du contrat aux sens des articles L. 2194-1 et R. 2194-7 du Code de la commande publique,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant de modification de la clause de révision des prix applicable au présent marché est conclu avec la société NEWSPOT à 49000 Angers. Il a pour objet de substituer à l'indice de référence initial devenue obsolète, l'indice BT01 « Tous corps d'état », publié par l'INSEE, afin d'assurer la continuité de la révision des prix pendant toute la durée d'exécution du marché.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 29 juillet 2026

Pour le Président
et par délégation
Jean-Marc VACCARO
*Vice-Président en charge de la politique
Petite enfance, de la santé et des affaires
sociales*

